

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITANE, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, M. Yvan LEMETEYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Sébastien RAULT, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoit RABEL excusé (procuration à M. LEMETEYER), Mme Danielle RENARD.

Secrétaire : M. LEMETEYER.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Cession de terrain à M. et Mme PILVESSE Philippe – le Petit Chanet

Délibération n° 2019/01/08-01.

Mme le Maire indique qu'il convient de régulariser une situation de fait concernant la parcelle cadastrée section ZP n° 82 située au Petit Chanet d'une surface de 524 m². La commune s'est rendu compte qu'elle figure au cadastre comme propriétaire de ce terrain.

Celle-ci est occupée depuis de nombreuses années par M. Philippe PILVESSE, propriétaire riverain (parcelle ZP 81) et auparavant par le grand-père de M. Philippe PILVESSE (M. GAUTIER Jean).

Après contact avec le cadastre pour retrouver l'origine de propriété de ce terrain il est précisé que cette parcelle figurait antérieurement au cadastre sous le n° 357 de la section B.

Après différentes recherches, il a été retrouvé que la commune est devenue propriétaire de la parcelle B 357 en question suite à un acte de vente datant du 27 août 1964 par lequel les Consorts DAVY DE BOISROGER ont cédé cette parcelle à la commune du Val Saint Père. Cette cession a eu lieu dans le cadre du redressement du chemin de Mirey et a fait l'objet de délibérations du conseil municipal des 16 septembre et 22 novembre 1963.

La délibération du conseil municipal du 16 septembre 1963 stipulait que la partie non utilisée de la parcelle acquise serait revendue au prix de UN FRANC le mètre carré à M. Jean GAUTIER, propriétaire riverain.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 08/01/2019

Il semble donc que cette cession ultérieure n'ait jamais été régularisée.

De plus, il convient de reborder la parcelle afin d'avoir sa délimitation correcte notamment par rapport au calvaire existant à la pointe qui n'est pas à inclure dans la cession.

Après avoir rencontré M. et Mme PILVESSE et Maître GUINEBAULT, notaire, afin de discuter de la situation, Mme le Maire propose au conseil municipal :

- de céder la surface de la parcelle après bornage à M. et Mme PILVESSE au prix de 0.15 € le m² ;
- que la commune prenne en charge la moitié des frais de géomètre et des frais d'acte notarié ;
- de l'autoriser à signer l'acte de vente chez Maître GUINEBAULT, notaire à Avranches et de tout document nécessaire à cette régularisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

Ouverture de crédits en section d'investissement.

Délibération n° 2019/01/08-02.

Afin de régler avant le vote du budget primitif des dépenses d'investissement, notamment l'enregistrement de l'acte administratif de cession d'une bande de terrain par Mme BOISIVON à la commune dans le cadre des travaux antérieurs réalisés rue des Grèves, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir le crédit suivant :

- compte 2111 - terrains nus 30.00 €

Ces crédits seront repris au budget 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Organisation du repas des Aînés du 27 janvier 2019.

Les membres du conseil municipal sont invités à donner leurs disponibilités pour la mise en place des tables le samedi et le service le dimanche.

Questions diverses.

- Mme le Maire fait part des prévisions d'effectifs reçus de Mme la Directrice Académique des services de l'éducation nationale de la Manche pour la rentrée de septembre 2018 : 167 élèves sont prévus.

- Population légale INSEE au 1^{er} janvier 2019 : Mme le Maire indique que la population municipale est de 2028 habitants, la population comptée à part de 80 et la population totale du 2108.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 08/01/2019

- Mme le Maire fait part des deux effractions successives pour du vol de carburant à l'atelier municipal pendant les vacances de Noël.

- Réunion MiMo : Suite à l'installation des relais sur l'église, Mme le Maire indique qu'une réunion organisée par OZONE est prévue le 17 janvier à 18 H 30 à la salle socioculturelle.

- Mme le Maire fait part des devis signés en investissement dans le cadre de la délégation marchés publics.

- Mme FOUQUET-ALARY fait part du projet en cours de réflexion avec la MSA pour la création d'un service « SOLIDARITE TRANSPORT » sur le territoire de l'ancien canton d'Avranches. Il s'agit d'un service de transport assuré par des bénévoles avec la création d'une association locale qui s'adresse ensuite à des personnes dépourvues de moyen de locomotion, non imposables moyennant une cotisation annuelle à l'association et une participation aux frais de déplacement.

- Urbanisme : M. BLIER fait part des permis de construire déposés, accordés ou refusés depuis le dernier conseil.

- Remerciements pour subvention 2018 : Mme le Maire fait part des remerciements reçus de l'association Comice Agricole du Canton d'Avranches.

- Mme le Maire indique que le nouveau propriétaire de la maison située 1 La Jarrière est passé en mairie pour indiquer qu'il serait éventuellement intéressé par la bande de terrain communal jouxtant sa propriété (terrain cadastré ZB 196). La question sera revue. Il convient d'aller voir sur place pour déterminer la surface éventuelle à céder et de consulter le service des Domaines pour l'évaluation.

- Mme le Maire indique que la question du cimetière aux Fosses a été soumise aux services de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.